



*Comité Régional Escrime de Nouvelle-Calédonie*

**REGLEMENT SPORTIF DU  
COMITE REGIONAL ESCRIME  
DE  
NOUVELLE-CALEDONIE  
  
SAISONS 2018/2019**

# COMMISSION SPORTIVE



## Composition

Elle est composée du Président(e) du Comité Régional Escrime, du coordonnateur de l'équipe technique régionale (**validé par la Direction Technique Nationale de la FFE**) et de membres.

Elle comporte 4 sous-commissions d'armes :  
pratiquées en compétition

- FLEURET DAMES
- FLEURET HOMMES
- EPEE DAMES
- EPEE HOMMES

1 sous-commission :  
- CALENDRIER



## Fonctionnement

La coordination des travaux de la commission est assurée par le(a) Président(e) du Comité Régional. Les propositions élaborées par la commission sont soumises à l'approbation du comité directeur.

La Commission Sportive élabore un règlement sportif en lien avec les règlements fédéraux et de la Confédération Océanienne d'Escrime.

- Chaque sous-commission d'armes, pour son fonctionnement, est composée de membres choisis pour leur compétence dans l'arme.

Ils ont pour but premier d'assurer la promotion, l'animation, la détection et l'organisation de leur arme.

- La sous-commission calendrier.

Elle est chargée chaque saison d'élaborer le calendrier sportif du Comité Régional en concertation avec les clubs organisateurs de tournois.

Elle fait éditer le calendrier officiel des compétitions de la saison.

Elle est composée d'un minimum de trois membres.

Elle impulse la politique sportive du Comité Régional. Elle est force de proposition. En outre,

- elle assure la centralisation et l'enregistrement des résultats des tireurs du Comité Régional.
- elle établit le classement des tireurs par catégorie et par arme.
- elle désigne une élite régionale en fonction des résultats des tireurs.
- elle gère les versements d'indemnités de déplacement des tireurs de haut niveau, dans le cadre des règles budgétaires qui auront été définies par le Comité Directeur.

Elle sélectionne les tireurs pour les stages et les différentes épreuves.

Elle examine, en première instance, les demandes de double surclassement, et transmet celles qui lui paraissent justifiées à la commission médicale.

# PROGRAMME SPORTIF

L'objectif du programme sportif est de poser un cadre quant à l'organisation et la répartition des manifestations sportives du Comité Régional. Le calendrier de la saison est établi selon les règles du programme sportif.

Ce programme s'ajoute aux programmes sportifs de la FIE, la FFE et l'OFC.



## **Organisation des manifestations sportives**

Les compétitions sont déléguées par le Comité Régional aux clubs et comités. L'organisation doit se faire dans le respect du cahier des charges. Le compte-rendu validé par le(a) président(e) du Comité Régional ou son représentant(e) doit lui être communiqué sous 7 jours.

Le Comité Régional apporte une aide financière pour les circuits nationaux, les championnats de France (sauf catégorie seniors), les compétitions de l'OFC.



## **Règles de réalisation du calendrier sportif**

Le calendrier du Comité Régional est établie en fonction du calendrier de la FIE, de la FEE et de l'OFC.

Le championnat du Comité Régional, les circuits clubs et comité régional sont placés en priorité.

Les compétitions doivent être placées de telle façon à éviter d'avoir deux compétitions dans le même mois pour une même catégorie.

## **Stages de perfectionnement**

Le Comité Régional organise des stages Open pour les catégories M9 à Senior et prend à sa charge les frais d'encadrement.

Toutefois, certains stages non obligatoires, organisés par le Comité Régional pourront être payants.

## **Stages de Haut-Niveau**

Ces stages sont réservés aux tireurs inscrits dans les dispositifs Classes à Horaires Aménagés (CHAM) et au Centre Territorial d'Entraînement (CTE).



## **Catégories d'âges (règlement FFE)**

Elles sont définies pour la saison sportive fédérale qui débute le 1er septembre et s'achève le 31 août.

La compétition est autorisée à partir de la catégorie M9. Les sur-classements sont possibles à partir de la 2ème année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.

		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans (1)	4	1949 et avant	1950 et avant	1951 et avant
	3	1950 à 1959	1951 à 1960	1952 à 1961
	2	1960 à 1969	1961 à 1970	1962 à 1971
	1	1970 à 1979	1971 à 1980	1972 à 1981
Seniors		1998 et avant	1999 et avant	2000 et avant
M23 CEE (2)		1996 et avant	1997 et avant	1998 et avant
M20	3	1999	2000	2001
	2	2000	2001	2002
	1	2001	2002	2003
M17	2	2002	2003	2004
	1	2003	2004	2005
M15	2	2004	2005	2006
	1	2005	2006	2007
M13	2	2006	2007	2008
	1	2007	2008	2009
M11	2	2008	2009	2010
	1	2009	2010	2011
M9	2	2010	2011	2012
	1	2011	2012	2013
M7	2	2012	2013	2014
	1	2013	2014	2015
M5		2014 et après	2015 et après	2016 et après



### **Les normes - Les tenues - Les masques - Les lames - Les gants (règlement FFE)**

#### **Les normes :**

Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 5-8-1994) et le label FIE ou le label FFE (autorisé uniquement en France).

Catégories d'âges	Labels
M9, M11	Tenue : 350N Sous-Cuirasse : 350N
M 13, M 15, M17, M20, Seniors, Vétérans	Tenue : 350N Sous-Cuirasse : 800N

## **Les masques :**

Pour les compétitions internationales, la FIE a arrêté une liste de masques homologués consultable sur le site internet de la FIE.

Les masques à visière transparente sont interdits à toutes les armes.

Outre les masques cités ci-dessus, les masques portant le marquage « CE » doivent être utilisés.

La bavette conductrice du masque au fleuret est obligatoire sur les épreuves FIE et sur les épreuves fédérales pour l'ensemble des catégories « M17 », « M20 », « seniors » et « vétérans ».

Les masques avec fixation languette doivent comporter deux attaches et sont valables pour toutes les catégories.

Les masques avec une seule attache sont valables en France pour les catégories M7 à M15.

Tous les masques doivent impérativement avoir le label CE avec la norme européenne CEN LEVEL 1 ou le label FIE.

Ces masques sont valables également de M17 à vétérans, en France, avec deux attaches.

Les masques doivent être en parfait état.

Le masque doit comporter deux systèmes différents de sécurité, les deux extrémités des attaches des systèmes devant être fermement fixées aux deux côtés du masque.

Pour les masques à languette métallique : application au 1er septembre 2019 pour les compétitions fédérales de la réglementation FIE sur le système de fixation doublé du bandeau cervical.

Pour les masques sans languette métallique : l'attache principale doit être réalisée avec trois fermetures. L'utilisation de l'attache magnétique, qui existe déjà, reste obligatoire (cf. m.25.7 du règlement du matériel de la FIE.).

## **Caractéristiques générales des armes :**

Pour les compétitions internationales, la FIE a arrêté une liste de lames homologuées consultable sur le site internet de la FIE.

Pour les lames non FIE, il convient de se rapprocher des fournisseurs.

Toutes les armes doivent être constituées de façon à ne pouvoir blesser, dans le cadre d'un usage normal, ni le tireur ni son adversaire.

	Lame N°0			Lame N° 2 max.			Lame N°5		
Armes	Fleuret	Epée	Sabre	Fleuret	Epée	Sabre	Fleuret	Epée	Sabre
Longueur max. de la lame	77 cm	77 cm	77 cm	82 cm	82 cm	82 cm	90 cm	90 cm	88 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	97 cm	95 cm	105 cm	105 cm	100 cm	110 cm	110 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	90 mm	115 mm	125x140 mm	120 mm	135 mm	140x150 mm	120 mm	135 mm	140x150 mm

## **Les gants :**

Ils sont obligatoires pour toutes les catégories et ne doivent pas comporter de dommages (trous, couture abimée, ouverture fil de corps, etc.)

Au sabre le gant 800 N est obligatoire à partir de la catégorie M15.

### **Protège-poitrine :**

Aux trois armes, l'utilisation du protège-poitrine (en métal ou toute autre matière rigide) est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M15, et facultatif pour les hommes.

Au fleuret, le protège-poitrine aura les caractéristiques suivantes : l'intégralité de la partie extérieure du protège-poitrine doit être recouverte d'un tissu mou tel que l'E.V.A. (éthylène-acétate de vinyle) de 4 mm d'épaisseur et d'une densité de 22 kg/m<sup>3</sup> (cf. m25.4.c du règlement du matériel de la FIE.). Mise en application sur les compétitions fédérales le 1er septembre 2019.

# INSCRIPTION AUX COMPETITIONS - DROITS D'ENGAGEMENT ET GESTION INFORMATIQUE

## **Engagements**

Les épreuves organisées sous l'égide de la FFE sont ouvertes aux licenciés FFE et aux licenciés des fédérations affiliées à la FIE.

Pour les licenciés FFE, les engagements sont effectués uniquement par les clubs et le Comité Régional à l'aide du système des engagements en ligne disponible sur le site extranet de la FFE. (<http://extranet.escrime-ffe.fr/>).

Pour les licenciés OFC, les engagements se feront directement auprès des organisateurs.

Les inscriptions seront clôturées le jeudi à minuit avant la compétition. Aucune dérogation ne sera faite.

## **Droits d'engagement**

Le droit d'engagement est de 750 XPF pour les circuits club et pour les circuits du Comité Régional et de 750 XPF par armes pour le Championnat de Nouvelle-Calédonie.

Les compétiteurs devront présenter à l'inscription, leur licence FFE (ou FIE) en cours de validité.

## **Gestion informatique**

Les logiciels Engarde 10, Fencing Fox et BellePoule V4 ou versions supérieures peuvent être utilisés, en fonction des formules des compétitions. Pour l'utilisation d'autres logiciels de gestion de compétitions, il convient de se rapprocher de la FFE.

# ORGANISATION DES EPREUVES

## Rôle du Directoire Technique

Pour l'ensemble des épreuves, Le Directoire Technique (DT) sera composé sur place, affiché avant le début de la compétition et être physiquement présent une heure avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Composition :

Le DT est composé de 3 membres :

- un membre de la commission d'armes ou son représentant,
- le coordonnateur technique du comité régional organisateur ou son représentant,
- le président de club ou son représentant.

### **Attributions :**

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer. (Cf. 5G du règlement de l'arbitrage)

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.
- Il s'assure de la diffusion des résultats.
- Il établit un rapport à la FFE qui le diffuse à destination de la DTN, de la commission nationale d'arbitrage et de la commission d'arme.
- En cas de nécessité, il peut intervenir spontanément dans tous les conflits.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition,
- Exclusion de l'enceinte de la compétition,
- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée,
- Annulation des récompenses.

Il transmet au siège de la FFE l'indication des sanctions disciplinaires prononcées pendant les épreuves.



Les décisions du DT prises spontanément ou d'office sont susceptibles d'appel auprès de la commission disciplinaire dans un délai de 15 jours à compter du lendemain du jour de la compétition où la décision a été prise.

L'intervention du DT a lieu sur demande du tireur à l'arbitre pour les épreuves individuelles, de l'entraîneur ou capitaine pour les épreuves par équipes.

### **Spécificité du Comité Régional Escrime de Nouvelle-Calédonie**

Le Comité Régional peut adapter la politique sportive aux spécificités de sa population (nombre, répartition géographique etc.) et de son environnement (voie de communication etc.).

### **Tableau synthétique des conditions de combat en compétitions officielles FFE**

Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches et durée des assauts en poule (individuelle)	Nombre de touches et durée des assauts en TED (individuelle)	Rencontre par équipes	Dimensions de la piste	Type de matériel
M5	Eveil escrime						
M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause) Pause à 4 touches au sabre	27 touches (9 relais de 3 touches et 2') 36 touches au sabre		
M13 FLEURET ÉPÉE	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m L : 14 au sabre	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
M13 SABRE	2		5 touches	10 touches (avec 1' de pause à 5)			
M15 FLEURET ÉPÉE	4 ou 5		5 touches (3')	10 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 14m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
M15 SABRE		15 touches (avec 1' de pause à 8)	45 touches (9 relais de 5 touches)				
M17 à Seniors		5 touches (3')	15 touches (en 3x3' avec 1' de pause ou 1' de pause à 8 touches pour le sabre)	45 touches (9 relais de 5 touches et 3')			
Vétérans			10 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	9 matchs de 5t			

## Guide de bonnes pratiques pour les catégories M5 à M13

### Généralités

La compétition occupe une place importante dans notre sport et le jeu duel en est l'essence même. C'est pourquoi des rencontres peuvent être organisées pour les plus jeunes :

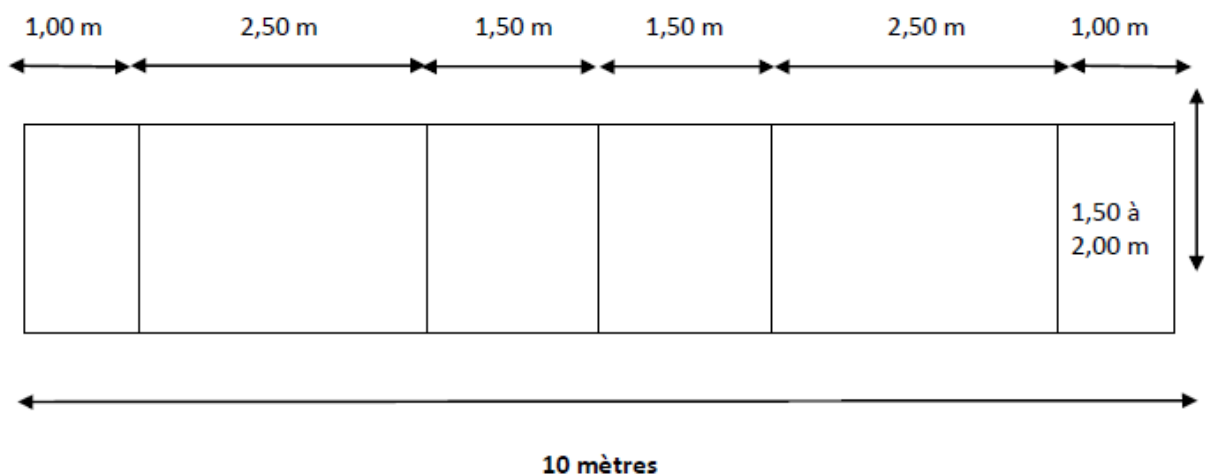
- Pour les M5 : éveil et animations avec ou sans arme. Le terrain, les armes doivent être adaptées (**conseils** : réduction et / ou aménagement du terrain d'opposition - utilisation des armes plastiques).
- Pour les M7 et M9 : rencontres animations sans élimination.
- Pour les M11/M13 : des éliminations peuvent être mises en place tout en privilégiant les formules par poules ou par équipes et les formules ayant un volume d'assauts pratiquement identiques pour tous.

L'obtention des blasons reste un prérequis à la participation aux animations. Son port est obligatoire pour tous les niveaux.

### Terrain

Le terrain doit présenter une surface plane. En annonçant un tournoi, les organisateurs devront toujours indiquer si les épreuves se tirent en salle ou en plein air.

Catégories	Largeur de la piste	Longueur de la piste	Distance de mise en garde
M7, M9, M11 M13 épée / fleuret aux trois armes	1,50 à 2 mètres	10 mètres + dégagements	3 mètres
M13 sabre	1,50 à 2 mètres	14 mètres + dégagements	4 mètres



## Matériel

ARMES	M7 - M9 (Lame 0)			M13 (Lame 2)		
	FLEURET	ÉPÉE	SABRE	FLEURET	ÉPÉE	SABRE
Longueur de la lame	77 cm	77 cm	77 cm	82 cm	82 cm	82 cm
Longueur totale de l'arme	97 cm	97 cm	95 cm	105 cm	105 cm	100 cm
Diamètre maximum de la coquille	90mm	115 mm	125X140 mm	120 mm	135 mm	140X150 mm
Type de poignée	M7 à M11 DROITE (française) – LIBRE à partir de M13					

M11 : le choix est laissé à l'enseignant qui déterminera quelle longueur de lame est la plus adaptée à son élève entre les lames 0 et les lames 2.

## Manière de combattre

La manière de combattre aux trois armes est celle décrite dans le règlement technique de la FIE, et notamment, les points suivants :

- Aux trois armes, il est interdit de porter, au cours du combat, l'épaule du bras non armé en avant de l'épaule du bras armé.
- Le tireur sur la piste doit conserver son masque jusqu'à la décision de l'arbitre.
- Le tireur doit tenir la poignée de son arme de telle sorte que le pouce et l'index soient constamment en contact avec le coussinet jusqu'à la catégorie M11
- Aux trois armes, la garde ne peut être prise dans la position "pointe en ligne".
- Aux trois armes, le passage du pied arrière devant le pied avant est interdit.
- Les fautes de combat seront sanctionnées d'un carton jaune dès la première faute, et la touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée.

## Durée du combat et nombre de touches

	ÉPREUVES INDIVIDUELLES		ÉPREUVES PAR EQUIPES
	Matches courts	Matches longs	RELAIS PAR EQUIPES DE 3 TIREURS
M7-M9	3 touches 2 minutes	6 touches 2x2 minutes avec 1 minute de pause.	Relais à l'italienne Equipes de 2 ou 3 tireurs 2 x 4 touches (4/8) 3 x 4 touches (4/8/12)
M11	4 touches 2 minutes	8 touches 2 x 2 minutes avec 1 minute de pause 1 minute de pause à 4 au sabre	27 (36 au sabre) touches en 9 relais de 3 touches 2 minutes par relais
M13 FLEURET EPEE	touches 3 minutes	8 touches 2 X 3 minutes Avec 1 minute de pause	36 touches en 9 relais de 4 touches 2 minutes par relais
M13 SABRE	5 touches	10 touches Avec 1 minute de pause à 5	

## **Sanctions**

Le règlement de référence est le règlement technique du Règlement International, depuis l'article "t.81 et compilé dans son article t.120", avec les dispositions particulières au présent règlement listées au chapitre "manière de combattre".

L'arbitre exigera en outre que les tireurs se saluent, le saluent et saluent le public au début et à la fin de l'assaut (en replaçant préalablement les tireurs derrière la ligne de mise en garde), et qu'ils se serrent la main.

## **Les fonctions**

En plus de ses fonctions, l'arbitre devra faire preuve de pédagogie, notamment chez les jeunes sont complétées par un rôle de pédagogue pour :

- ✓ Expliquer les règles (de courtoisie et de combat),
- ✓ Mettre en confiance l'enfant,
- ✓ Dédramatiser les situations et aider ces enfants dans les branchements et débranchements.

Pour répondre à cette fonction, il est souhaitable que les arbitres, officiant sur ces jeunes catégories, soient diplômés ou en formation. Alors, ils pourront intervenir conformément aux règles définies par le règlement des épreuves et le règlement des jeunes.

Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée. Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées.

Il appréciera les réactions colériques dans leurs manifestations qu'il jugera plus ou moins dangereuses, modulant la sanction en conséquence (tireur troublant l'ordre : du carton rouge au carton noir en cas de jet d'arme ou de masque).

Les excès de langage insultants seront classés dans la catégorie des fautes contre l'esprit sportif, et sanctionnées d'un carton noir.

## **Horaires**

Les organisateurs feront en sorte qu'une épreuve de jeunes n'impose pas plus de 4 heures de présence aux tireurs sur les lieux de compétition. Lorsqu'un tournoi comporte plusieurs épreuves individuelles, il ne devra pas y avoir un arrêt supérieur à 30 minutes entre deux tours.

## **Épreuves**

Les épreuves de jeunes peuvent être, soit individuelles, soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 4 catégories la mixité (garçons/filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

- **Catégories M7** : aucune épreuve faisant référence en finale à un classement ne doit être organisée. Seules les animations favorisant la rencontre avec d'autres jeunes escrimeurs d'autres clubs doivent être organisées. Ces animations ne font pas l'objet de classement individuels ou par équipes. Il est préconisé de récompenser l'ensemble des participants (diplômes, médailles...).
- **Catégorie M9** : il est souhaitable de privilégier les épreuves par équipes. Afin que la majorité des escrimeurs puisse faire un nombre d'assauts équivalents et conséquents. Dans le cas de l'organisation « **d'animations individuelles** » il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comporte les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps et pas d'élimination directe.
- **Catégorie M11** : transitoire, cette catégorie permet d'accéder à la compétition. Les formules doivent être variées mais non discriminatoires (éviter l'élimination directe).
- **Catégorie M13** : apprentissage de la compétition. La détection commence à partir de cette catégorie.

# CLASSEMENT DU COMITE REGIONAL

## Enregistrement des résultats

Le Coordonnateur Technique Régional envoie les résultats à la FFE et seront consultables sur ce site.

## Calcul des points et coefficient

Le coefficient de l'épreuve est attribué selon les critères suivants. Ce coefficient est multiplié par les points attribués en se conformant à la grille du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie.

L'attribution des points se fait au vu du classement de l'épreuve, transmis par les organisateurs ou les clubs ayant participé.

### Décompte des points attribués par place :

1 <sup>ère</sup> place :	30 points
2 <sup>ème</sup> place :	15 points
3 <sup>ème</sup> place :	10 points
5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> places :	05 points

### Coefficients attribués aux différentes compétitions :

- Le Circuit Club : coefficient 1.  
Il se déroule sur 3 compétitions regroupant toutes les catégories d'âges et d'armes (en cours selon le règlement sportif de la LENC)
- Le Circuit Comité Régional escrime de Nouvelle-Calédonie : coefficient 2.  
Il se déroule sur 3 compétitions regroupant toutes les catégories d'âges et d'armes (en cours selon le règlement sportif de la LENC)
- Le championnat de Nouvelle-Calédonie coefficient 3.  
Il permet de connaître les champions du territoire dans chaque catégorie et armes (en cours selon le règlement sportif de la LENC).

Le classement sera établi en tenant compte des circuits et du championnat de Nouvelle-Calédonie :

- **Le meilleur circuit club**
- **Les deux meilleurs résultats du circuit du Comité Régional**
- **Le Championnat de Nouvelle-Calédonie**

La participation aux stages des escrimeurs sélectionnables aux compétitions hors territoire est obligatoire. Elle sera prise en considération pour les sélections définitives.

Les avis de la commission sportive du comité Régional seront également un élément déterminant. Cette commission prendra en compte chaque élément, compétitions, implication dans les stages ainsi que le comportement des sélectionnables. Le choix des sélectionnés représentant la Nouvelle-Calédonie reste la décision de la commission sportive.

# MODE DE SELECTION

## **Championnats du Comité Régional**

### **INDIVIDUEL :**

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du Comité Régional, résidant en Nouvelle-Calédonie ou étudiants calédoniens hors territoire, de la catégorie inférieure et aux doubles surclassés, dans les catégories d'âges autorisées.

### **EQUIPE :**

Les épreuves sont ouvertes à tous les clubs affiliés au Comité Régional suivant les catégories.

## **Filière H2024 /M15**

### **INDIVIDUEL :**

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- a) Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins)
- b) 4 représentants par comité régional ultramarin (20)
- c) 27 représentants par comités régional métropolitain

*NB : Les quotas sont donnés directement par la Fédération Française d'Escrime.*

### **FORMULE :**

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules : suivant le classement national actualisé avant l'épreuve.

1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé, matchs en 5 touches, 3 minutes.

Tableau d'élimination directe, matchs en 10 touches, 2 manches de 3 minutes au fleuret et à l'épée, en 15 touches au sabre avec 1 mn de pause à 8 touches.

Un site web avec toutes les informations utiles aux délégations est mis en place chaque année. Les poules seront publiées sur ce site le jeudi précédant les épreuves.

### **EQUIPE :**

Pour la Fête des Jeunes, la commission sportive sélectionnera les tireurs pour composer les équipes représentatives.

Pour la Fête des Jeunes par équipes, les comités régionaux engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

### **FORMULE :**

Classement initial des équipes pour la constitution du tableau : les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places des trois meilleurs tireurs de l'équipe au classement national avant la Fête des Jeunes.

Un tireur non-classé se verra attribuer une place correspondant à la totalité des tireurs classés + 1 au classement M15 de l'arme. Les équipes ayant le moins de points sont les mieux classées. En cas d'égalité, un tirage au sort automatique est effectué entre les équipes concernées.

Rencontre en 36 touches (45 touches au sabre) en 9 relais de 4 touches (5 touches au sabre), par équipes de trois avec éventuellement un remplaçant. Trois minutes par relais.

Premier tour : tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional par quart de tableau sur le 1er tour avant la création des tableaux de Nationale 1, 2 et 3.

Le tableau de Nationale 1 (N1) sera constitué des équipes ayant remporté leur rencontre de ¼ de finale (4 équipes).

Le tableau de Nationale 2 (N2) sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de ¼ de finale.

Le tableau de Nationale 3 (N3) sera constitué des équipes ayant gagné leur première rencontre (tableau de 32), puis perdu. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau N3 en fonction de leur classement de départ. Ces équipes seront rejointes par les équipes ayant perdu leur première rencontre, puis gagné. Elles seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement de départ. Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulés lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.

En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur.

### **FRAIS DE DEPLACEMENT :**

Les frais de déplacement des jeunes seront partiellement pris en charge par le Comité Régional et une demande de participation financière sera demandée aux parents des tireurs sélectionnés.



### **Les épreuves championnats de France M17/M20 (règlement FFE)**

#### **INDIVIDUEL :**

Les comités régionaux ultramarins peuvent engager 4 tireurs maximum en N1 ou en N2 sous réserve de ne pas y être déjà représentée. Ces comités régionaux devront préciser les noms des tireurs concernés pour la N1 et la N2 auprès des organisateurs dans la semaine qui précède l'épreuve.



### **EQUIPE :**

Système de qualification par équipes à l'épée et au sabre.

Les équipes qualifiées se répartissent comme suit :

- Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes
- 1 équipe par comité régional ultramarin s'il n'est pas représenté ci-dessus.

Pour participer à la finale des championnats de France par équipes M17 / M20, la participation à la ½ finale est obligatoire.

Classement d'entrée :

Les équipes qualifiées par la ½ finale des championnats de France par équipes sont classées selon le résultat de cette épreuve (de 1 à X avec tirage au sort par groupe de 2).

Système de qualification par équipes au fleuret.

32 équipes qualifiées réparties comme suit :

- 1 équipe par Comité Régional d'Escrime (18)
- 14 équipes attribuées proportionnellement au nombre de tireurs classés dans les 100 premiers du classement actualisé à l'issue du second circuit « Elite », dans l'arme et la catégorie concernée.

### **FRAIS DE DEPLACEMENT :**

Les frais de déplacement des jeunes seront partiellement pris en charge par le Comité Régional et une demande de participation financière sera demandée aux parents des tireurs sélectionnés.



### **Les épreuves « Elite » Seniors**

Pour la saison 2018-2019, les épreuves par équipes des championnats de France aux 3 armes se dérouleront le samedi, et les épreuves individuelles le dimanche.

La saison sportive individuelle seniors s'articule autour de :

- 3 épreuves nationales « Elite »
- Le championnat de France individuel
- Les épreuves recensées par les Comités Régionaux

La saison sportive par équipes seniors s'articule autour d'un ¼, d'une ½ finale et de la finale des championnats de France à l'épée, d'une ½ finale et de la finale des championnats de France au sabre.

Au fleuret, la saison est constituée du championnat de France par équipes.

Les résultats de ces épreuves sont pris en compte pour l'établissement des classements nationaux individuels et par équipes à l'épée et au sabre.

## **Championnats de France senior (règlement FFE)**

### **INDIVIDUEL :**

Les épreuves individuelles des championnats de France, quelle que soit la division décernant un titre de champion de France, ne sont ouvertes qu'aux personnes ayant réglementairement la possibilité d'être sélectionné en équipe de France.

Se référer au règlement sportif de la FFE.

### **EQUIPE :**

Se référer au règlement sportif de la FFE.

## **Championnats d'Europe, du monde, jeux olympiques et épreuves sélectives**

La Fédération Française d'Esclime sélectionne les tireurs pour participer aux épreuves internationales de référence.

## **Confédération Océanienne d'Esclime (OFC)**

La commission sportive sélectionne les tireurs pour participer aux compétitions Océaniques d'Esclime en catégories M15 – M17 – M20 et Senior.

### **FRAIS DE DEPLACEMENT :**

Les frais de déplacement des jeunes seront partiellement pris en charge par le Comité Régional et une demande de participation financière sera demandée aux parents et aux tireurs sélectionnés.

# ARBITRAGE

## Référence aux règles du jeu

Les règles du jeu sont précisées dans le règlement pour les épreuves choisies par la Fédération Internationale d'Escrime (FIE) (cf. *site internet de la FIE* « [ww.fie.org](http://www.fie.org) »), notamment en matière de règles conventionnelles selon les armes, des fautes et sanctions.

Le règlement sportif de la Fédération Française d'Escrime (FFE) décline des spécificités applicables sur le territoire selon les catégories d'âges, les armes, les règles de l'arbitrage et des décisions disciplinaires dont la FFE est garante.

Que ce soit au niveau de l'arbitrage ou de l'application des règles, si des spécificités ne sont pas mentionnées dans le présent document ou dans le règlement de l'arbitrage de la FFE, c'est le règlement de la FIE qui sera appliqué.

Les dispositions du présent règlement sont obligatoires pour les épreuves H2024, les épreuves « élite » du circuit national (M17, M20, seniors) et vétérans. Elles sont recommandées pour les autres épreuves du circuit national.

Toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs,...) qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre sans troubler le bon déroulement de l'épreuve. Pendant les matchs, les conseils aux tireurs ne sont pas autorisés ainsi que les critiques à l'encontre des arbitres.

L'arbitre a l'obligation de faire respecter ces consignes et d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement de l'assaut.

## Nombre d'arbitres

Le Comité Régional Escrime de Nouvelle-Calédonie fournit les arbitres nécessaires pour toutes les compétitions organisées sur le territoire.

La commission d'arbitrage apporte son aide à l'organisateur si besoin.

## Indemnités d'arbitrage

L'arbitre reçoit une indemnité correspondant à sa prestation et à son niveau de compétence. Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure ou égale à celle d'un arbitre de niveau supérieur au sien.

Le barème indemnitaire doit être respecté par tous les organisateurs de compétitions. Il ne fait l'objet d'aucun marchandage.

L'indemnité est due à tous les arbitres inscrits dans le cadre des quotas ou convoqués par l'organisateur. Elle doit être réglée sur place à l'issue de la compétition.

L'indemnité journalière est due pour une journée d'arbitrage quelque soit le nombre de matchs arbitrés.

Un arbitre qui ne reste pas jusqu'à la fin de la compétition peut se voir refuser le paiement de son indemnisation.

**Montant des indemnités**

➤ Arbitres internationaux.....	8 300 FCFP
➤ Arbitres nationaux et formation internationale.....	7 200 FCFP
➤ Arbitres régionaux et formation nationale.....	4 800 FCFP
➤ Arbitres départementaux et formation régionale..... ..	3 000 FCFP
➤ Arbitres en formation départementale ou en cours de cursus.....	2 400 FCFP

**Pour toutes autres informations réglementaires sur l'arbitrage se référer au règlement de la CRA (Commission d'Arbitrage Régional) de la FFE, joint en annexe 5.**

# ANNEXES

- ANNEXE 1 : LES CLASSEMENTS NATIONAUX
- ANNEXE 2 : CALENDRIER SPORTIF DE L'ANNEE
- ANNEXE 3 : RAPPORT DU DIRECTOIRE TECHNIQUE
- ANNEXE 4 : RAPPORT CARTON NOIR
- ANNEXE 5 : REGLEMENT DE L'ARBITRAGE FFE